

FEDERATION DES COMMERCANTS DETAILLEURS DE MONTREAL

L'assemblée de la Fédération des Commerçants Détailliers de la Cité de Montréal a eu lieu mercredi le 14 courant, à la salle des Marchands, 149, rue Berri, à 3 heures 30 de l'après-midi.

Étaient présents: M. J. O. Gareau, président, M. J. G. Watson, 2ème vice-président, M. J. A. Beaudry, secrétaire et MM. Jean Lamoureux, N. Chartrand, J. H. Maynard, C. R. Lassalle, A. Rouleau, A. Giroux, A. Bastien, Jos. Jeannotte, Pierre Bédard et Arthur Paré.

Le secrétaire informe l'assemblée que la réunion de la commission de la fermeture à bonne heure est remise à mardi prochain.

M. Giroux propose alors, secondé par M. Lamoureux, que le conseil de ville soit informé qu'une motion a été votée par la majorité des membres de la Fédération, dans le but de faire fermer les magasins, deux soirs par semaine, au lieu d'un soir, que cette information soit donnée au conseil de ville et que le secrétaire soit autorisé à lui envoyer une copie de cette motion.

Cette motion a été adoptée par tous les membres à l'exception de M. Watson et de M. J. A. Beaudry.

L'assemblée s'est ensuite occupée de la décision de la commission d'hygiène, défendant aux marchands de faire des étalages de provisions, fruits, etc., en dehors de leurs magasins. Tous ont été accord avec la commission sur cette question; mais plusieurs des membres ont émis l'opinion que cette défense devrait être étendue aux colporteurs de fruits, etc., dans les rues, qui sont dans le même cas, en promenant leurs denrées par toutes les rues pendant toute la journée.

A cette fin, il a été proposé par M. Maynard, secondé par M. Bédard, qu'un comité formé de MM. Gareau, Chartrand, Watson, Lamoureux et Beaudry soit chargé de voir les échevins et de s'entendre avec eux, pour l'établissement d'un règlement, abolissant le colportage dans les rues, comme étant préjudiciable à la santé publique, à cause de la qualité des denrées, qui souffrent des dommages à rester au grand air et à la poussière toute la journée.

Ce comité devra faire rapport à la Fédération. Sur la suggestion de M. J. O. Gareau, M. Rouleau propose, secondé par M. Lassalle, que le secrétaire soit autorisé à écrire au gouvernement fédéral pour demander de la part de la Fédération que le gouvernement veuille bien retirer de la circulation les billets de quatre piastres du Dominion

et les pièces de vingt centins, qui sont une cause de pertes et d'embarras dans le commerce, par suite des erreurs fréquentes qu'ils occasionnent.

M. J. O. Gareau soumet ensuite à l'assemblée un projet d'assurance portant le nom d'"Association de l'Assurance des Marchands". Il a fait un tableau approximatif des chiffres, qui intéressent cette fondation, chiffres qu'il a exposés aux membres pour leur donner une idée des dépenses, profits et pertes d'un tel système d'assurance.

L'assurance pourra prendre des risques pour un montant de \$2,000,000 qui donnerait par les primes perçues la somme de \$36,000 comme revenu ou recettes.

D'après le cours ordinaire des choses, dans les compagnies d'assurance, les pertes représentent à peu près un tiers des revenus.

Il resterait donc \$24,000. Si l'on enlève sur ce montant, \$7,200 pour les commissions à payer aux agents, \$1,500 pour un gérant, \$2,800 de dépenses d'administration, \$1,000 pour le salaire des directeurs et autres dépenses prévues et imprévues formant un total de \$5,000, il resterait une balance de \$9,000, qui serait un bénéfice net.

Les promoteurs de ce projet n'attendent plus que l'annui de la Fédération pour lancer l'affaire au grand jour.

Le capital serait de \$750,000 sur lequel \$150,000 ont été souscrits, dont \$50,000 payés. Le dépôt au gouvernement sera de \$25,000.

M. Gareau a annoncé en outre, que la compagnie d'Assurance "La Foncière", dont il fait partie, est prête à s'amalgamer avec la future Association de l'Assurance des Marchands. Il voit là un grand secours pour la nouvelle association, qui bénéficierait de l'expérience de cette compagnie. Elle fournirait ses bureaux pour l'administration, et pendant que l'Assurance des Marchands s'occuperait des risques de magasins, "La Foncière" prendrait les autres risques, pour le bien de tous.

Plusieurs objections sont faites à ce projet.

Entre autres, M. Beaudry fait ressortir qu'en effet un tel projet d'assurance des Marchands présente de nombreux avantages pour les marchands détailliers dont les risques sont beaucoup moindres que ceux des manufacturiers et des marchands de gros et que comme question de fait, ce sont eux, (les marchands-détailliers) qui combinent les pertes encourues par les compagnies d'assurances qui assurent des stocks pour des montants considérables. L'intérêt des marchands détailliers est donc de fonder une compagnie d'assurance indépendante sans at-

tache avec aucune autre compagnie, et qui prendrait les risques des marchands détailliers seulement afin d'éviter les grosses pertes. Mais il faudrait que cette compagnie soit la compagnie de la Fédération, formée par elle et pour son propre bénéfice.

Il est alors décidé que cette question sera approfondie à la prochaine réunion qui aura lieu jeudi prochain et que l'avis des personnes expertes en la matière sera demandé.

Le secrétaire est autorisé à écrire aux associations qui font partie de la Fédération, pour les avertir que leurs délégués n'assistent pas aux réunions et qu'elles doivent en nommer d'autres qui seront plus assidus aux assemblées.

L'assemblée est ajournée à jeudi prochain, le 22 septembre.

LA NEW YORK LIFE

Dans une autre partie de ce numéro nous publions le rapport d'une inspection faite par le Département d'Assurance de l'Etat de New York des archives, livres, documents et bilans de 1899 à 1903 (ces deux années incluses) de la New York Life Insurance Co.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à approfondir ce rapport qui ne pourra que les intéresser au fur et à mesure qu'ils pousseront plus loin leur lecture. Parmi nos abonnés un grand nombre sont assurés à la New York Life et la lecture du rapport d'autre part sera pour eux un réconfort car ils verront qu'il leur était impossible de confier à une Compagnie plus sûre, plus honnêtement administrée le soin d'assurer leur vie.

Nous ferons remarquer que ce rapport qui embrasse cinq années d'affaires de la Compagnie est le résultat d'une inspection faite à la demande de la Compagnie elle-même. Ce point est important à noter, car il prouve au-delà de tout doute que la New-York Life veut que la lumière la plus complète soit faite sur sa situation et que, par conséquent, cette situation est tellement claire, tellement que, loin de les redouter, elle invite aux investigations les plus minutieuses.

A cause de ses succès toujours croissants la New York Life a été maintes fois l'objet de critiques plus ou moins malveillantes dans des journaux à la dévotion de compagnies rivales et moins heureuses. La New York Life ne s'est pas émue de ces critiques parce qu'elle n'avait pas à s'en émouvoir. et, au lieu de répondre à des attaques stupides et mensongères, elle a préféré porter un coup droit à ses adversaires en provoquant l'inspection officielle de ses livres et de ses rapports annuels et en livrant à la publicité les résultats